

Médiation inter-entreprises

RS1930 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	128g, 413, 320
Formacode(s)	13254
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE DE FRANCE - SERVICES CENTRAUX DG

· **SIRET : 13001727000013**

<http://www.cci-paris-idf.fr/>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La médiation inter-entreprises concerne la gestion de tous types de conflits commerciaux, quel que soit le secteur d'activité.

Valider les compétences visant à gérer une médiation inter-entreprises en respectant les étapes du processus et en tenant compte des règles déontologiques et du cadre juridique et contractuel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Instaurer les conditions favorables à la médiation :

- Informer les parties sur les objectifs de la médiation, les étapes du processus qu'elle recouvre et le rôle du médiateur
- Les sensibiliser sur les avantages et les limites de la médiation
- Définir les règles régissant le déroulement de la médiation (confidentialité, ...)
- Obtenir l'accord des parties sur leur engagement dans le processus de médiation visant la résolution du conflit)

Mettre en œuvre

les étapes du processus de médiation :

- Permettre aux parties de présenter leur vision des faits
- Rechercher les points communs et les intérêts sous-jacents et les motivations de la mécontente
- Mettre en place les règles d'échanges visant à gérer les tensions
- Accompagner les parties dans la recherche de solutions

Soutenir les parties dans la concrétisation de l'accord

- Amener les parties à choisir une solution
- Les sensibiliser sur les risques que comporte le non accord
- Définir avec les parties la forme de l'accord
- Formaliser les engagements respectifs des parties
- Accompagner la signature de l'accord au plus près des intérêts des parties

Instaurer les conditions favorables à la médiation :

- Informer les parties sur les objectifs de la médiation, les étapes du processus qu'elle recouvre et le rôle du médiateur
- Les sensibiliser sur les avantages et les limites de la médiation
- Définir les règles régissant le déroulement de la médiation (confidentialité, ...)
- Obtenir l'accord des parties sur leur engagement dans le processus de médiation visant la résolution du conflit)

Mettre en œuvre

les étapes du processus de médiation :

- Permettre aux parties de présenter leur vision des faits
- Rechercher les points communs et les intérêts sous-jacents et les motivations de la mécontente
- Mettre en place les règles d'échanges visant à gérer les tensions
- Accompagner les parties dans la recherche de solutions

Soutenir les parties dans la concrétisation de l'accord

- Amener les parties à choisir une solution
- Les sensibiliser sur les risques que comporte le non accord
- Définir avec les parties la forme de l'accord
- Formaliser les engagements respectifs des parties
- Accompagner la signature de l'accord au plus près des intérêts des parties

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour présenter sa candidature à la certification, le candidat doit justifier du suivi de la formation de 56 heures minimum du CMAP..

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.cmap.fr

www.escp-europe.fr

www.campus-cci-paris-idf.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1930/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	11
Taux d'achèvement	367 %
Période	02/2022 – 04/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	36
Montant total engagé	141 067 €
Coût moyen par dossier	3 919 €
Durée moyenne	42 h
Période	01/2020 – 12/2021
France compétences	70 %
Reste à charge titulaire	25 %

Entreprise	4 %
-------------------	-----

France Travail	1 %
-----------------------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.